

**Assemblée générale**

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale  
4 décembre 2019  
Français  
Original : anglais

**Deuxième Commission****Compte rendu analytique de la 10<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 14 octobre 2019, à 10 heures

*Président* : M. Niang..... (Sénégal)  
*puis* : M. Al-Kuwari (Vice-Président)..... (Qatar)

**Sommaire**

Déclaration du Président de l'Assemblée générale

Point 19 de l'ordre du jour : Développement durable

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
- b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- c) Réduction des risques de catastrophe
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- f) Convention sur la diversité biologique
- g) Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement
- h) L'éducation au service du développement durable

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



- i) Harmonie avec la nature
- j) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
- k) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière
- l) Développement durable dans les régions montagneuses

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Déclaration du Président de l'Assemblée générale**

1. **M. Muhammad-Bande** (Nigéria), Président de l'Assemblée générale, déclare que quatre ans après le lancement de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, l'adoption de ces instruments représente un changement de paradigme dans la façon d'envisager le développement.

2. Tous les pays ont pour mission de réaliser les objectifs de développement durable et ont fait des progrès importants en ce sens, mais ils devront redoubler d'efforts s'ils veulent atteindre tous les objectifs et cibles d'ici à 2030. La mobilisation mondiale nécessaire à la réalisation des objectifs n'ayant pas été suffisamment ambitieuse, il est temps de dynamiser l'action multilatérale pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. Les priorités du Président de l'Assemblée générale pour la session en cours reposent sur le Programme 2030.

3. La communauté internationale doit recentrer ses efforts sur l'élimination de la pauvreté. Elle n'est, en effet, pas en voie d'atteindre l'objectif d'éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier d'ici à 2030. En outre, le problème de la faim a pris de l'ampleur ces trois dernières années. Dans un monde où un tiers de la nourriture produite est perdu ou gaspillé, on peut, de toute évidence, en faire plus pour lutter contre la faim.

4. Les jeunes ont joué un rôle de premier plan en appelant à prendre des mesures pour faire face à l'urgence climatique. Les Nations Unies ont entendu leur appel et doivent y répondre en prenant des mesures concrètes, auxquelles pourront contribuer les délibérations de la Deuxième Commission et de la vingt-cinquième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra prochainement au Chili.

5. Il n'est évidemment pas possible de s'attaquer efficacement à la question du climat sans tenir compte également des océans et de la biodiversité. L'édition 2020 de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, qui se tiendra à Lisbonne, et le sommet sur la biodiversité qui aura lieu

à New York en 2020 permettront d'inciter à l'action sur ces questions d'importance.

6. Un enfant sur cinq n'est pas scolarisé et plus de 600 millions de jeunes n'ont pas les compétences de base en mathématiques et en lecture. Aucun des objectifs de développement durable ne pourra être atteint sans que la population soit instruite. Une éducation de qualité est donc une priorité absolue, d'autant que les jeunes doivent avoir les connaissances et les compétences nécessaires pour s'épanouir dans un monde de plus en plus numérisé. Le Président a l'intention de convoquer, au cours de la session, un débat thématique de haut niveau sur l'évolution rapide de la technique.

7. Si l'on veut progresser dans quelque domaine de travail que ce soit, toutes les parties prenantes doivent être incluses. Les délégations doivent donc tenir compte des besoins et des situations spécifiques de tous les États Membres tout au long de leurs délibérations. Des mesures ont déjà été prises concernant les problèmes auxquels les petits États insulaires en développement doivent faire face, notamment dans le cadre de l'examen à mi-parcours des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), tenu durant la semaine de haut niveau. L'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 aura bientôt lieu et l'examen après 25 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing offre l'occasion de s'engager à nouveau en faveur des droits et de l'autonomisation des femmes. C'est au quotidien qu'il faut agir pour garantir la participation pleine et égale des femmes à tous les niveaux de la prise de décision.

8. L'examen du forum politique de haut niveau pour le développement durable et du Conseil économique et social permettra de concevoir une structure de mise en œuvre du Programme 2030 plus efficace et de se fixer des objectifs plus ambitieux pour le prochain cycle de mise en œuvre. Le Président travaillera en étroite collaboration avec tous les États Membres pour veiller à ce que le forum soit adapté à son objectif, tandis que la communauté internationale définira la voie à suivre lors de la nouvelle décennie d'action. Il travaillera également avec le Président du Conseil économique et social, le Bureau et, bien entendu, tous les États Membres à faire en sorte que l'ordre du jour de l'Assemblée générale soit aligné sur le Programme 2030 et qu'il soit remédié aux lacunes et aux doubles emplois éventuels dans leurs domaines d'activité respectifs. Dans la déclaration politique adoptée au forum politique de haut niveau organisé sous les auspices de

l'Assemblée générale, la communauté internationale est appelée à se préparer pour une décennie d'action et de réalisations à la vitesse et à l'échelle requises. Des progrès sont encore possibles, mais seulement si des mesures sont prises immédiatement.

9. On ne pourra atteindre les objectifs de développement durable sans allouer des moyens financiers qui soient suffisants pour éliminer les problèmes et les obstacles structurels et garantir l'intégrité financière. Il faudra renforcer les mesures existantes de coopération pour le développement, promouvoir des initiatives novatrices et combler le déficit de financement de 2,5 billions de dollars.

10. Les délibérations de la Commission ont un impact qui va bien au-delà du bâtiment du Secrétariat et cette dernière contribuera, par le biais de ses travaux, à améliorer la vie des personnes pour lesquelles elle œuvre. Le Président demande donc instamment à toutes les délégations de collaborer de bonne foi pour parvenir à un consensus sur le large éventail de questions à l'ordre du jour de la Commission.

**Point 19 de l'ordre du jour : Développement durable** (A/74/208, A/74/216, A/74/216/Add.1, A/74/225, A/74/238 et A/74/242)

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable** (A/74/72–E/2019/13 et A/74/204)
- b) **Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (A/74/66)
- c) **Réduction des risques de catastrophe** (A/74/248)
- d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures** (A/74/207)
- e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique** (A/74/207)
- f) **Convention sur la diversité biologique** (A/74/207)
- g) **Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement** (A/74/25)
- h) **L'éducation au service du développement durable** (A/74/258)
- i) **Harmonie avec la nature** (A/74/236)
- j) **Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable** (A/74/265)
- k) **Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière** (A/74/263)
- l) **Développement durable dans les régions montagneuses** (A/74/209)

11. **M. Trepelkov** (Administrateur chargé de la Division des objectifs de développement durable du Département des affaires économiques et sociales) annonce qu'il souhaite présenter huit rapports du Secrétaire général sur le développement durable. Dans le premier, qui porte sur les technologies agricoles au service du développement durable (A/74/238), le Secrétaire général examine les tendances et les principales avancées technologiques dans les technologies agricoles, propose des exemples de l'utilisation novatrice de technologies à grande échelle et formule des recommandations concernant la voie à suivre. Il y souligne la nécessité de développer des technologies et des innovations inclusives axées sur le bien commun.

12. Ensuite, le rapport sur les mesures de coopération pour évaluer et faire mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer (A/74/242) présente un résumé des vues exprimées par les États Membres et plusieurs organisations régionales et internationales en réponse à un questionnaire portant sur cette question et sur l'éventuelle création d'une base de données et d'un cadre institutionnel afférent.

13. Le rapport sur la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (A/74/204) s'appuie sur des études, des rapports et une analyse réalisés peu auparavant par les organismes des Nations Unies et sur les documents issus de délibérations des organes intergouvernementaux, notamment le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social. Il doit être lu en parallèle avec les autres rapports

sur le développement durable présentés à l'Assemblée générale.

14. Le rapport sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies (A/74/72-E/2019/13) fait le point sur les mesures et initiatives prises par le système des Nations Unies pour intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable dans ses travaux.

15. Le rapport intitulé « Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement » (A/74/66) fait le point sur la mise en œuvre des Orientations de Samoa au cours de la période 2015-2019, l'accent étant notamment mis sur le bilan et l'analyse des progrès accomplis et des problèmes persistants. On y trouve également un résumé des mesures qui ont été prises par les États Membres, le système des Nations Unies et les partenaires de développement pour appuyer les efforts de mise en œuvre des petits États insulaires en développement.

16. Le rapport sur l'harmonie avec la nature (A/74/236) s'appuie sur les résultats du dialogue interactif qui s'est tenu le 22 avril 2019 à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la Terre nourricière. Il témoigne de l'évolution de la prise de conscience de l'humanité concernant sa relation avec la Terre mère, une évolution motivée par l'urgence d'opérer une transition vers un paradigme axé sur la Terre.

17. Le rapport intitulé « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable » (A/74/265) dresse un panorama des progrès accomplis aux niveaux mondial, régional et national dans le domaine de l'énergie, et présente les principaux messages issus de plusieurs dialogues internationaux visant à favoriser l'émergence de nouvelles initiatives à l'appui de l'objectif de développement durable n° 7, notamment les dialogues de haut niveau tenus en mai 2019, à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous (2014-2024).

18. Enfin, le rapport sur le développement durable dans les régions montagneuses (A/74/209) décrit comment les acteurs s'intéressant à la question des montagnes ont donné suite au Programme 2030 et contient un certain nombre de recommandations sur les mesures à prendre pour accélérer le développement durable dans les régions montagneuses.

19. **M<sup>me</sup> Aubert** (Spécialiste des questions de politique générale au Bureau régional pour les États arabes du Programme des Nations Unies pour le développement), présentant le rapport du Secrétaire général sur la marée noire sur les côtes libanaises (A/74/225), dit que celui-ci rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions successives de l'Assemblée générale concernant la catastrophe écologique provoquée par la destruction par l'aviation israélienne, le 15 juillet 2006, de réservoirs de stockage de carburant situés à proximité de la centrale électrique de Jiyeh au Liban, qui a provoqué une marée noire qui s'est répandue sur les deux tiers des côtes libanaises et au-delà sur les côtes de la République arabe syrienne.

20. Se référant au paragraphe 5 de la résolution 73/224 de l'Assemblée générale, l'oratrice constate que, selon le rapport, le Gouvernement israélien n'a pas assumé la responsabilité qui est la sienne de dédommager convenablement le Gouvernement libanais pour les dégâts susmentionnés et, se référant aux paragraphes 7 et 8 de la résolution, elle dit que le Secrétaire général déplore qu'aucune contribution volontaire n'ait été versée au Fonds de financement de la réparation des dégâts causés par la marée noire en Méditerranée orientale à la suite de son appel.

21. Dans le rapport, le Secrétaire général salue les efforts que le Gouvernement libanais n'a eu de cesse de déployer pour remédier aux conséquences de la marée noire, tout en se déclarant très préoccupé par le fait que les dispositions des résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'indemnisation, par le Gouvernement israélien, du Gouvernement et du peuple libanais ne soient pas appliquées. Les dommages se chiffraient en 2014 à 856,4 millions de dollars.

22. **M. Dumitriu** (Inspecteur au Corps commun d'inspection), intervenant par liaison vidéo et présentant la note du Secrétaire général (A/74/216) transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Renforcer l'exploitation de la recherche sur les politiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (JIU/REP/2018/7), explique que celui-ci vise à faire prendre conscience de l'importance de la fonction de recherche s'agissant d'appuyer un programme de développement durable porteur de transformations. L'application des différentes recommandations formulées dans le rapport renforcera le rôle de la recherche au sein du système des Nations Unies.

23. **M<sup>me</sup> Mizutori** (Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe), présentant le rapport du Secrétaire général

sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) (A/74/248), dit que celui-ci donne un premier aperçu des progrès qui ont été accomplis pour atteindre les sept objectifs mondiaux et mener les quatre actions prioritaires fixées dans le Cadre de Sendai. La mise en œuvre du Cadre de Sendai a permis de faire des progrès en matière de réduction des risques de catastrophe, mais les nouveaux risques surgissent à un rythme plus rapide que celui des efforts faits pour les réduire. L'oratrice appelle l'attention sur les recommandations figurant au paragraphe 86 du rapport.

24. **M. Violetti** (Directeur du programme Financement, technologie et renforcement des capacités du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), intervenant par liaison vidéo et présentant le rapport de la Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques relatif aux travaux de la Conférence des Parties à la Convention (A/74/207, sect. I), indique que celui-ci, établi en application de la résolution 73/232 de l'Assemblée générale sur la sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures, contient un résumé des résultats de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention, tenue à Katowice (Pologne). Celle-ci a enregistré un taux de participation élevé et produit des résultats importants pour tous les organes. L'orateur appelle l'attention sur les conclusions et recommandations formulées sur la question dans le rapport.

25. **M. Thiaw** (Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification), présentant, dans un message enregistré, son rapport sur la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (A/74/207, Section II), dit que celui-ci, rédigé en application de la résolution 73/233 de l'Assemblée générale, fait le point sur les principales activités menées pour mettre en œuvre la Convention. Il souligne combien il importe de tenir compte de la question des terres pour parvenir à un développement durable et inclusif et appelle l'attention sur les principales observations et recommandations contenues dans le rapport.

26. **M<sup>me</sup> Paşca Palmer** (Chef adjointe au Bureau de liaison de New York de la Convention sur la diversité biologique), présentant le rapport de la Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique (A/74/207, section III), déclare que celui-ci a été établi en application de la résolution 73/234 de l'Assemblée générale et porte sur les principaux résultats de la

quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui s'est tenue du 17 au 29 novembre 2018 à Charm el-Cheikh (Égypte). Elle appelle l'attention sur les recommandations formulées à ce sujet dans le rapport.

27. **M. Ahmad** (Directeur des affaires intergouvernementales au Bureau de New York du Programme des Nations Unies pour l'environnement), présentant le rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (A/74/25), rappelle que la quatrième session de l'Assemblée, qui s'est tenue à Nairobi du 11 au 15 mars 2018 sur le thème « Des solutions novatrices pour relever les défis environnementaux et instaurer des modes de consommation et de production durables », a réuni 173 États Membres ainsi qu'un certain nombre d'entités, d'organes, d'institutions spécialisées des Nations Unies, de secrétariats de conventions relatives à l'environnement, d'organisations internationales et de représentants de la société civile, de grands groupes, des milieux universitaires et de la communauté scientifique. Il appelle l'attention sur les recommandations formulées dans le rapport.

28. Présentant le rapport du Secrétaire général sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière (A/74/263), l'orateur indique que celui-ci a été soumis en application de la résolution 73/237 de l'Assemblée générale et rend compte des progrès accomplis au sein du système des Nations Unies entre la mi-2018 et la mi-2019. Le rapport présente les activités et les initiatives menées par les organismes des Nations Unies, les États Membres et diverses parties prenantes. L'orateur appelle l'attention sur les messages essentiels contenus dans le rapport.

29. **M<sup>me</sup> Roudil** [Directrice du Bureau de New York de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)], présentant le rapport de la Directrice générale de l'UNESCO sur la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/74/258), dit que celui-ci donne un aperçu du projet de cadre pour la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable pendant la période 2020-2030 et fait état des résultats des consultations menées avec les États Membres, les principales parties prenantes et les organismes des Nations Unies.

30. **M<sup>me</sup> Abushawesh** (Observatrice de l'État de Palestine), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que le Groupe souhaite réaffirmer le principe des responsabilités communes mais

différenciées et souligner que la mise en œuvre du Programme 2030 doit être guidée par le paragraphe 74 de ce dernier. Le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU, en 2020, est l'occasion pour la communauté internationale de réaffirmer son engagement collectif en faveur du multilatéralisme et d'accélérer l'exécution du Programme 2030. La mise en œuvre d'Action 21, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et du Programme 2030 est essentielle pour la pleine réalisation du développement durable. Si l'accent doit être mis avant tout sur le Programme 2030, il faut toutefois appuyer et saluer comme il se doit l'action menée pour concrétiser les engagements pris en faveur du développement durable.

31. Les changements climatiques constituent l'un des principaux problèmes auxquels le monde doit faire face. Ils touchent, en particulier, les petits États insulaires en développement mais, au cours de l'année écoulée, des sécheresses et des inondations ont également frappé des pays et des régions qui n'avaient jamais connu ce type de phénomène. Le Groupe demande instamment aux pays développés d'honorer, d'ici à 2020, l'engagement qu'ils ont pris de fournir aux pays en développement 100 milliards de dollars par an aux fins du financement de l'action climatique. Le modèle de développement actuel étant préjudiciable à la fois à la nature et à l'être humain, il sera nécessaire de promouvoir une approche plus globale pour parvenir à un développement durable en harmonie avec la nature.

32. Les catastrophes pourraient anéantir les gains durement acquis en matière de développement. La réduction des risques de catastrophe est donc l'un des outils les plus efficaces pour ce qui est de renforcer l'autonomie des personnes et garantir l'inclusion et l'égalité. Il faut renforcer la coopération internationale, consolider les partenariats mondiaux et fournir davantage de moyens de mise en œuvre afin d'aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à revenu intermédiaire et ceux qui ont récemment dépassé le revenu intermédiaire mais présentent encore des lacunes et des vulnérabilités structurelles.

33. Il demeure essentiel de garantir l'accès universel à une énergie abordable, fiable et durable si l'on veut ouvrir de nouvelles perspectives économiques, créer des communautés durables et inclusives et renforcer la résilience face aux problèmes environnementaux.

34. Il faut prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction. Le

Groupe attend avec intérêt la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies, qui se tiendra en Chine en 2020. Il attend également avec intérêt la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui se tiendra à Nairobi en février 2021, et appelle à la poursuite de l'action menée pour renforcer l'action, les fonctions et le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

35. Investir dans la neutralité en matière de dégradation des terres permettra d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et de faire le lien entre eux. Quelque 122 pays ont déjà souscrit à des cibles facultatives permettant de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres. Ils préparent à présent des programmes de transformation à grande échelle que tous les pays sont invités à soutenir. De même, les tempêtes de sable et de poussière constituent un obstacle majeur à la réalisation des objectifs et des cibles y afférentes. Ces questions urgentes requièrent une plus ample coopération entre les différentes entités des Nations Unies.

36. En ce qui concerne l'éducation au service du développement durable, le Groupe appelle la communauté internationale à assurer l'accès de toutes et tous à une éducation équitable et de qualité à tous les niveaux de manière que chacun et chacune puisse accéder à l'apprentissage tout au long de sa vie et acquérir ainsi les connaissances, les compétences et les valeurs nécessaires pour participer pleinement à la vie de la société et contribuer au développement durable.

37. Le Groupe demande instamment aux institutions financières et aux parties prenantes de continuer d'offrir un appui financier et technique au Liban afin de l'aider à mener à bien les opérations de nettoyage et de remise en état des côtes polluées à la suite de la marée noire qui s'est produite au large des côtes du pays.

38. **M. Arriola Ramírez** (Paraguay), s'exprimant au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, dit que ce dernier est attaché à la mise en œuvre complète, efficace et équilibrée du Programme 2030. Il ajoute que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions reste le principal défi pour les pays du Groupe : un tiers de la population vit en effet dans l'extrême pauvreté et l'insécurité alimentaire touche 51,6 % des adultes. La situation a été exacerbée par les répercussions des changements climatiques, mais on constate des progrès dans la réduction de la mortalité maternelle et infantile, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles.

39. Les pays du Groupe sont très vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, notamment la désertification, la dégradation des terres, les sécheresses et les inondations. À l'occasion de sa vingt-cinquième session, qui se tiendra au Chili, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques devrait adopter un engagement politique sérieux pour atténuer, réduire et inverser ces conséquences tout en respectant le principe des responsabilités communes mais différenciées.

40. Investir dans la neutralité en matière de dégradation des terres pourrait permettre d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. À cet égard, le Groupe remercie le Gouvernement indien d'avoir organisé avec succès la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

41. Le Cadre de Sendai mesure l'ampleur de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles des pays en développement sans littoral. Il montre qu'il est important d'accroître les capacités de préparation et d'intervention en cas de catastrophe de ces pays, y compris par le recours à des dispositifs d'alerte rapide.

42. L'accès à des sources d'énergie renouvelables et fiables et aux technologies connexes est un élément crucial d'une économie viable et d'un développement durable. L'accès à l'énergie s'est amélioré, mais un pourcentage élevé de la population des pays du Groupe n'a toujours pas l'électricité, en particulier dans les zones rurales.

43. L'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 se tiendra en décembre 2019 sous les auspices de l'Assemblée générale. Il offre une occasion cruciale de mettre en évidence les liens stratégiques qui existent entre le Programme d'action de Vienne et le Programme 2030 ainsi que les synergies positives qu'ils créent. Le Groupe espère sincèrement que tous les États Membres participeront et apporteront leur soutien à cette entreprise.

44. **M. Ligoya** (Malawi), s'exprimant au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que les changements climatiques touchent gravement et de manière disproportionnée les pays les moins avancés et que, pour pouvoir faire face à leurs effets, ces pays doivent souvent détourner des ressources destinées à servir des objectifs de développement plus larges. Le ralentissement du développement qui en résulte exige

un appui technique et financier additionnel, prévisible et suffisant, conformément aux engagements internationaux. Des mesures et des engagements doivent, par ailleurs, être pris de toute urgence pour atténuer les effets des changements climatiques, en particulier, dans les pays les plus vulnérables comme les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Le Groupe souligne à cet égard l'importance capitale des mesures de résilience et d'adaptation.

45. Dans le Cadre de Sendai, il est noté que l'incapacité à réduire les risques de catastrophe anéantira les progrès accomplis en matière de développement dans la plupart des régions du monde. Outre la vulnérabilité aux changements climatiques, l'évolution démographique, les mauvaises conditions technologiques et socioéconomiques, l'urbanisation non planifiée et les répercussions d'épidémies comme le sida, le paludisme et la tuberculose sont quelques-uns des facteurs qui accroissent le risque de catastrophes dans les pays les moins avancés.

46. Il ne fait aucun doute que l'énergie reste un moteur important de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Accord de Paris. Le rythme de l'électrification a commencé à s'accélérer dans les pays les plus pauvres ; l'efficacité énergétique continue de s'améliorer et les énergies renouvelables gagnent du terrain. Or, on sait qu'en 2018, 51 % seulement de la population des pays les moins avancés avaient l'électricité. En outre, 85 % des habitants de ces pays n'ont toujours pas accès à des combustibles et à des techniques propres pour la cuisson des aliments. On estime qu'entre 2018 et 2030, il faudra investir chaque année 55 milliards de dollars pour élargir l'accès à l'énergie, 700 milliards de dollars pour développer les énergies renouvelables et 600 milliards de dollars pour améliorer l'efficacité énergétique. À cette fin, le Groupe demande aux partenaires de développement de tenir leurs promesses, d'accroître l'aide publique au développement (APD), le financement mixte et le financement privé et d'endiguer les flux financiers illicites.

47. *M. Al-Kuwari (Qatar), Vice-Président, prend la présidence.*

48. **M. Phansourivong** (République démocratique populaire lao), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que celle-ci est attachée au Programme 2030 et qu'elle a trouvé des complémentarités entre ce programme et les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 dans cinq domaines clés : l'éradication de la pauvreté ; l'amélioration des infrastructures et le renforcement de la connectivité ; la promotion de la

consommation et de la production durables ; l'amélioration de la gestion durable des ressources ; le renforcement de la résilience.

49. En novembre 2019, l'ASEAN créera un centre d'études et d'échange sur le développement durable qui aura pour mandat de favoriser la recherche et le renforcement des capacités. Il servira, par ailleurs, de plateforme stratégique d'échange avec les partenaires extérieurs en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. L'ASEAN se réjouit de collaborer avec des partenaires qui souhaitent soutenir le travail du centre dans les mois à venir.

50. La riche biodiversité terrestre et marine des pays de l'ASEAN doit être maintenue et protégée des effets des changements climatiques, de l'urbanisation rapide et de la perte d'habitats résultant de l'expansion agricole, des activités industrielles et du commerce illégal d'espèces sauvages. L'ASEAN est donc déterminée à atteindre les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et à assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources côtières et marines et des écosystèmes terrestres, conformément aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 14 et 15. Elle est aussi fermement résolue à mettre pleinement en œuvre son Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.

51. L'ASEAN appuie la mise en œuvre effective du Cadre de Sendai, qui offre une solution pour sauver des vies, protéger les moyens d'existence et les actifs et réduire la charge fiscale qui pèse sur les gouvernements. Les efforts faits par l'ASEAN pour réduire les risques de catastrophe s'appuient sur les priorités énoncées dans le Cadre et sur ses sept objectifs mondiaux.

52. Des progrès considérables ont été accomplis dans le renforcement de la coopération dans le domaine de l'éducation, notamment grâce à la mise en œuvre du Plan de travail de l'ASEAN en matière d'éducation (2016-2020). L'ASEAN considère l'apprentissage comme un processus qui se poursuit tout au long de la vie et qui donne aux personnes les outils leur permettant de s'adapter et de répondre aux besoins persistants de la société. Elle attache, par ailleurs, de l'importance à l'éducation et, notamment, aux gains potentiels associés à un enseignement et à une formation techniques et professionnels de qualité. La quatrième révolution industrielle a apporté de grandes possibilités, mais elle a aussi fait émerger des défis liés aux déplacements potentiels de travailleurs, au sous-emploi, à l'augmentation des inégalités et à la perte d'individualité. L'ASEAN considère que, pour aborder ces questions, il est nécessaire d'adopter une approche

visionnaire s'appuyant sur des moyens nouveaux et novateurs d'assurer une éducation inclusive.

53. Malgré les nombreux défis auxquels le secteur de l'énergie se heurte en cette ère de transition énergétique mondiale, l'ASEAN a fait de réels progrès dans la mise en œuvre de son Plan d'action pour la coopération énergétique et a atteint à ce jour l'objectif d'efficacité énergétique qu'elle s'était fixé. À la trente-septième réunion des ministres de l'énergie de l'ASEAN, qui s'est tenue à Bangkok en septembre 2019, les ministres ont exposé leurs aspirations concernant l'accroissement des énergies renouvelables, la réduction de l'intensité énergétique et le renforcement de la sécurité énergétique dans la région.

54. **M. Prasad** (Fidji), intervenant au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique, dit qu'il salue les efforts faits par les 70 pays qui se sont engagés, lors du Sommet Action Climat 2019, à augmenter leurs contributions déterminées au niveau national d'ici à 2020. Il espère que d'autres pays leur emboîteront le pas. Conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, les dirigeants de la région Pacifique font pression pour que des mesures relatives aux changements climatiques soient mises en place dans le cadre de divers forums, processus et instruments en vue de sensibiliser le public et d'encourager les efforts les plus larges possible.

55. Les petits États insulaires en développement du Pacifique sont déterminés à lutter contre les changements climatiques, à réduire les risques de catastrophe et à renforcer la résilience. Les efforts déployés à cette fin dans la région concernent surtout la planification du développement durable. Un cadre régional de renforcement de la résilience prévoyant une approche intégrée a ainsi été adopté en 2017. La toute première réunion sur la résilience dans le Pacifique, qui s'est tenue au début de 2019, était axée sur la gestion des risques de catastrophe, les changements climatiques, le développement à faible intensité de carbone et la préparation et l'organisation des interventions humanitaires. Le Pacifique a donc fourni sa part d'efforts en prenant les mesures nécessaires pour renforcer la résilience. Il appelle, par ailleurs, à améliorer la coordination des risques de catastrophe dans l'ensemble du système des Nations Unies.

56. L'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa a été l'occasion de faire le bilan des progrès réalisés à ce jour et de déterminer ce qu'il reste à faire pour combler efficacement les lacunes restantes. Le premier examen à mi-parcours de haut niveau a abouti à l'adoption d'une déclaration politique de haut niveau dans laquelle les participants ont réaffirmé l'importance

des Orientations de Samoa en tant que document de référence pertinent pour les petits États insulaires en développement.

57. L'ONU s'est efforcée de renforcer la collaboration entre le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales, d'une part, et le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, d'autre part, mais il reste nécessaire d'améliorer l'accès au financement du développement et d'accroître les capacités en matière de collecte de données et d'analyse statistique pour faciliter l'élaboration de politiques et assurer efficacement le suivi des Orientations de Samoa. Les partenaires de développement et la communauté internationale devraient donc continuer de renforcer leur appui et d'œuvrer à l'application intégrale des priorités de développement durable. À cet égard, les petits États insulaires en développement du Pacifique saluent la décision du Secrétaire général de créer un bureau multipays dans le Pacifique Nord. Ce dernier sera situé dans les États fédérés de Micronésie.

58. **M<sup>me</sup> Thompson** (Barbade), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que la décimation de certaines îles des Bahamas a mis en évidence les répercussions des changements climatiques dans la région. Il y a deux ans, les ouragans Irma et Maria ont fait des ravages sur les îles de Barbuda et de la Dominique. Les pertes humaines et les dommages matériels subis ont anéanti les acquis de ces pays en matière de développement et compromis leur développement futur. Les pays de la région sont tous dans la même situation : ils doivent absolument consolider leur résilience face aux changements climatiques s'ils souhaitent pouvoir se développer durablement.

59. La crise existentielle que vit la CARICOM s'est encore aggravée depuis la publication récente du rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sur l'océan et la cryosphère dans le contexte des changements climatiques. Les conclusions de ce rapport devraient servir de signal d'alarme quant à l'urgence et à l'ampleur de l'action à mener pour stabiliser et réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre, protéger les plus vulnérables et rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution résilient face aux changements climatiques. La triste réalité est que les pays de la CARICOM, ainsi que les petits États insulaires en général, n'ont que très peu contribué à la crise climatique. La Commission doit tenir compte des vulnérabilités uniques et particulières de ces États dans ses travaux, notamment en ce qui

concerne les trois dimensions du développement durable.

60. La CARICOM se réjouit des annonces de contribution faites récemment par un groupe de banques multilatérales de développement. Ce dernier a, en effet, promis de consacrer 175 millions de dollars au financement de l'action climatique d'ici à 2025. Or, à l'approche de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, il est important que les promesses qui ont été faites soient respectées.

61. La CARICOM reste profondément préoccupée par le fait qu'en dépit du mandat élargi défini dans le contexte des Orientations de Samoa et du Programme 2030 afin de soutenir le développement des petits États insulaires en développement, le montant des ressources allouées au Groupe des petits États insulaires en développement reste inchangé. Le Groupe et le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement doivent pouvoir bénéficier d'un financement prévisible et fiable. La dépendance excessive de ces entités envers les contributions volontaires fait qu'il est difficile pour elles de s'acquitter des mandats qui leur ont été confiés et qui ont été arrêtés au niveau intergouvernemental.

62. La CARICOM reste fermement attachée au Cadre de Sendai. Ce dernier fournit, en effet, à la communauté internationale une structure cohérente permettant de renforcer les programmes régionaux de réduction des risques de catastrophe grâce à une coopération internationale accrue.

63. Les pays de la CARICOM abritent une riche biodiversité. Ils continuent donc d'appuyer sans réserve la réalisation des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique : la conservation, l'utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de la biodiversité.

64. **M<sup>me</sup> Lindo** (Belize), s'exprimant au nom de l'Alliance des petits États insulaires, dit qu'il faut se donner une marge de manœuvre fiscale et décisionnelle suffisante pour répondre aux besoins des petits États insulaires en développement et tenir compte de leur réalité. Depuis 30 ans, ces États insistent sur le fait qu'ils ne devraient pas avoir à subir les conséquences des pratiques non durables ayant cours dans d'autres parties du monde. La communauté internationale n'a pourtant rien fait pour faire cesser les destructions indescriptibles qu'ils subissent, alléger la dette insoutenable qu'ils continuent d'accumuler et remédier aux conséquences sociales de ces problèmes.

65. Les petits États insulaires en développement n'ont cessé de plaider en faveur d'un système capable de réagir aux catastrophes à l'échelle requise et dans un délai approprié, mais ces appels sont restés jusqu'à présent sans effet. Les experts ont clairement indiqué que les mécanismes existants ne sont pas adaptés à l'objectif. Or, au lieu de les remplacer, on se contente de proposer un examen visant à déterminer si ces États ont besoin ou non de ressources additionnelles pour améliorer la gestion des risques et répondre aux besoins en matière de reconstruction. S'il est jugé nécessaire, cet examen devrait être entrepris sans délai.

66. Les petits États insulaires en développement demandent simplement qu'on les traite avec justice et équité. Ils demandent qu'il soit fait obstacle au comportement destructeur de certains États et que les décisions prises s'appuient sur des données scientifiques. Ils demandent enfin qu'on respecte leur droit à la vie et qu'on leur permette de se bâtir un avenir digne d'être vécu. Il s'agit après tout de la prémisse du développement durable.

67. **M. Makwe** (Nigéria), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que la pauvreté et la dégradation de l'environnement sont deux des plus grands problèmes auxquels le monde se heurte au XXI<sup>e</sup> siècle. Les répercussions de ces deux problèmes et la façon dont ils s'entremêlent sont particulièrement évidentes en Afrique, où les pays doivent faire face à la progression du désert et à la sécheresse. Des phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus imprévisibles perturbent les rendements agricoles et compromettent de ce fait la capacité de l'Afrique à sortir de la pauvreté les millions de citoyens qui y vivent encore. On ne peut aborder isolément les problèmes de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement sans négliger les diverses façons par lesquelles ils interagissent et s'aggravent l'un l'autre. La clé est donc d'adopter une approche intégrée qui met l'accent sur les aspects multidimensionnels du développement durable.

68. Le Groupe des États d'Afrique espère pouvoir mener un débat productif et demande que des progrès réels soient faits pour concrétiser les engagements collectifs en faveur du développement durable. Il souligne, notamment, qu'il convient de mener une action énergique contre la désertification, les effets des changements climatiques et les conséquences de la dégradation de l'environnement sur l'agriculture, car ces phénomènes ont des répercussions profondes sur les pays d'Afrique et sur leur capacité à se développer.

69. Le Groupe se réjouit de la place accordée aux résolutions portant sur l'agriculture et la technologie, la réduction des risques de catastrophe, les Orientations de

Samoa, la protection du climat à l'échelon mondial et l'accès à des services énergétiques durables et modernes dans les travaux sur le développement durable menés par la Commission pendant la session en cours. La Commission devrait, à cet égard, adopter une approche reflétant les vulnérabilités particulières de tous les pays d'Afrique face aux défis environnementaux auxquels chacun d'entre eux fait face.

70. Le Groupe des États d'Afrique se réjouit de pouvoir engager des discussions sur les questions de développement durable avec les membres de la Commission, mais il est d'avis que cela ne suffira pas à atteindre les objectifs de développement durable et les cibles qui y sont associées ainsi qu'à éliminer les obstacles au développement durable déjà recensés par la Commission. Il faut ainsi s'engager à consolider les outils et mécanismes nécessaires à la réalisation du développement durable, notamment par les transferts de technologie, le renforcement des capacités, le respect des engagements en matière d'APD, les restructurations ou les remises de dettes et la mobilisation d'investissements privés, en particulier dans les secteurs clés. La communauté internationale ne parviendra pas à respecter l'engagement qu'elle a pris de ne laisser personne de côté et d'aider en priorité les plus défavorisés si un appui substantiel n'est pas apporté aux efforts faits par les pays d'Afrique pour réaliser le développement durable et éliminer les contraintes structurelles qui l'entravent.

71. Le continent africain continuera d'adopter une approche holistique axée sur la population et l'économie. Il continuera aussi de prendre des mesures qui favorisent la sécurité alimentaire et hydrique, ainsi que l'accès à une énergie durable qui soit à la fois renouvelable, fiable et abordable.

72. **M<sup>me</sup> González López** (El Salvador), intervenant au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), dit que les pays membres de cette organisation s'engagent à mettre en œuvre de manière équilibrée et intégrée les trois dimensions du développement durable, comme convenu dans le Programme 2030, et qu'ils cherchent des solutions communes aux défis régionaux et mondiaux qui bénéficieront à leurs populations et ne laisseront personne de côté. L'un des objectifs fondamentaux du SICA est de définir et de mettre en place des actions concrètes en faveur de la préservation de l'environnement et de gérer leur mise en œuvre en s'appuyant sur une administration responsable et respectueuse de la nature.

73. L'oratrice souligne l'importance d'évaluer la vulnérabilité des pays membres du SICA à la variabilité

du climat, à la perte de biodiversité et à d'autres menaces écologiques. Elle ajoute que le SICA est déterminé à intensifier l'action climatique dans la région, notamment en renforçant les moyens de mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation et en appuyant le Cadre de Sendai afin d'améliorer la gestion régionale des risques de catastrophe. Dans ce contexte, les pays du SICA souhaitent pouvoir disposer de ressources financières et non financières suffisantes et bénéficier d'un accès plus souple aux mécanismes de financement.

74. L'APD contribue positivement au renforcement des stratégies nationales de développement et à la réduction des déséquilibres structurels. Il est cependant nécessaire de repenser la méthode employée pour mesurer le développement durable en intégrant des critères autres que celui du produit intérieur brut par habitant et en prenant en compte la nature multidimensionnelle de la pauvreté.

75. El Salvador présentera la résolution biennale intitulée « Tourisme durable et développement durable en Amérique centrale » pour que la Commission puisse l'examiner pendant la session en cours. La représentante d'El Salvador invite toutes les délégations à appuyer le projet de résolution et à l'adopter par consensus, comme elles l'ont fait lors des années précédentes.

76. **M. Tealei** (Tuvalu), s'exprimant au nom du Groupe du Forum des îles du Pacifique, dit que le texte des Orientations de Samoa offre un cadre global qui énonce les aspirations et les priorités des petits États insulaires en développement. Sa mise en œuvre complète et effective est donc une priorité pour ces États. Il ajoute que la solution repose en grande partie sur un partenariat réussi et que cela exige la mobilisation de ressources adéquates et prévisibles. Les pays du Groupe ont pris un bon départ s'agissant d'intégrer les objectifs de développement durable et les dispositions des Orientations de Samoa et de l'Accord de Paris dans leurs programmes de développement nationaux et régionaux, mais ils continuent de compter sur des partenaires pour appuyer leurs efforts, surtout en ce qui concerne le renforcement des capacités.

77. Les ravages causés par les changements climatiques pourraient réduire à néant les acquis en matière de développement durable obtenus de haute lutte depuis des décennies. Dans ce contexte, il est crucial de renforcer la résilience des petits États insulaires en développement aux changements climatiques pour en atténuer les effets et faire en sorte que les populations de ces pays ne soient pas laissées de côté. Le Groupe du Forum remercie donc le Secrétaire général d'avoir convoqué le Sommet Action Climat

2019 afin d'accélérer la mise en œuvre de mesures plus ambitieuses pour lutter contre les changements climatiques. Il ajoute qu'il faut aussi prendre dûment en considération la voix des jeunes à cet égard.

78. L'objectif de développement durable n° 14, qui vise à rétablir la santé et la productivité des océans et à renforcer leur résilience, reste une priorité. Le Groupe continuera donc d'appuyer les travaux portant sur la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources entrepris à tous les niveaux.

79. Le Groupe du Forum des îles du Pacifique est ravi d'appuyer la décision de désigner les États fédérés de Micronésie pour accueillir le bureau multipays envisagé dans le Pacifique Nord. Il espère que cette perspective obtiendra l'appui de tous les États Membres lors de la session en cours et qu'elle pourra se concrétiser.

*La séance est levée à 13 h 5.*